

Arrêté

Portant permis de stationnement

Le Maire de la commune de l'Ile Bouchard,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Madame GUILLOU Océane domiciliée au 47 rue de la Liberté 37220 à l'Ile Bouchard en date du 02 mai 2023 qui souhaite effectuer un déménagement en occupant temporairement le domaine public au 47 rue de la Liberté 37220 à l'Ile Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant le déménagement ;

ARRÊTÉ

Article 1

Le samedi 06 mai 2023 de 08 heures à 13 heures, Madame GUILLOU Océane demeurant au 47 rue de la Liberté 37220 à l'Île Bouchard est autorisée à procéder à un déménagement au 47 rue de la Liberté 37220 à l'Île Bouchard.

Article 2

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes §

- stationnement : Réservation de 4 places de stationnement du 43 au 47 rue de la Liberté de 08 heures à 13 heures ;
- sécurité : Les piétons prendront le trottoir d'en face durant le déménagement.

Article 3

La signalisation sera mise en place par la permissionnaire.

Article 4

Madame GUILLOU Océane est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5

Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de l'Ile Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Ile Bouchard, l'ASVP de l'Ile Bouchard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté n° 2023-05-74

PUBLIÉ LE 03/05/2023

ACTE EXÉCUTOIRE

Fait à l'Ile Bouchard le 03 mai 2023

Nath